

## Résolutions sur Venise

La Troisième Assemblée Générale du Conseil International des Monuments et des Sites, réunie à Budapest du 25 au 30 juin 1972,

- s'unissant aux préoccupations du monde entier pour l'avenir de Venise,
- **Considérant** de son devoir de fournir toute contribution possible pour la sauvegarde de la ville et de sa lagune,
- **souhaitant** que les problèmes concernant ses monuments et son environnement arrivent au plus tôt à une solution,
- **exprime le vœu:**

1. que les autorités responsables prennent le plus rapidement possible les mesures qui, d'un côté, évitent le processus ultérieur de dégradation de la ville et de ses environs et, de l'autre, assurent, grâce à des interventions positives, le maintien de son caractère et la vitalité de ses traditions;
2. que l'UNESCO veuille intervenir en faveur de Venise en sollicitant avec urgence les interventions citées ci dessus, et qu'elle réunisse avec un nouvel élan les forces culturelles préoccupées par le destin de la ville, et dans ce but.

### mandate

aux organes statutaires de l'ICOMOS de se mettre à la disposition des organisations rappelées plus haut, afin de garantir, dans un cadre global, des aides et des recherches qui assurent:

- a) l'équilibre hydraulique de la lagune, en maintenant l'unité de l'écologie et de l'environnement de toute la Venise insulaire;
- b) l'éloignement ou l'aménagement des sources de pollution et des industries nuisibles à la vie de la lagune;
- c) l'assainissement, la conservation et la restauration de la ville, dans le respect de sa structure sociale, et cela selon une méthodologie cohérente.

## Troisième Assemblée Générale de l'ICOMOS

Budapest, Hongrie, 25 au 30 juin 1972

La troisième Assemblée Générale de l'ICOMOS s'est tenue, à l'invitation de notre Comité National Hongrois et de l'Intendance Nationale des Monuments Historiques, à Budapest, du 25 au 30 juin 1972. Près de six cents experts, ressortissants d'une quarantaine de pays ont participé à ses travaux.

L'Assemblée a approuvé le rapport d'activité et le bilan financier pour les années 1969, 1970 et 1971, qui étaient présentés par les responsables du Conseil. Elle a défini les grandes lignes du programme futur du Conseil, insistant particulièrement sur l'organisation de colloques scientifiques et sur la mise en route du Centre de Documentation UNESCO/ICOMOS pour la protection et la restauration des monuments et des sites.

L'Assemblée a procédé à l'élection des membres du Comité Exécutif qui siègeront jusqu'à la prochaine Assemblée, en mai 1975. Les principaux responsables ont été maintenus dans leurs fonctions. Voici la composition du Comité:

Président:

M. Piero Gazzola, Italie

Vice-Présidents:

M. Gabriel Alomar, Espagne

M. Robert R. Garvey Jr., USA

M. Vladimir Ivanov, URSS

Secrétaire Général:

M. Raymond Lemaire, Belgique

Président du Comité Consultatif:

M. Stanislas Lorentz, Pologne

Trésorier:

M. Maurice Berry, France

Membres élus:

M. Werner Bornheim gen. Schilling, R. F. d'Allemagne

M. Dezsö Dercsenyi, Hongrie

M. le Duc de Grafton, Royaume Uni

Mme Maija Kairamo, Finlande

M. B. B. LAL, Inde

M. Rodrigo Marquez de la Plata, Chili

M. Gamal Mokhtar, Egypte

M. Vladimir Novotny, Tchécoslovaquie

M. R. B. Nunoo, Ghana

M. Alfred A. Schmid, Suisse

M. Masaru Sekino, Japon

M. José Villagran Garcia, Mexique

M. Ivan Zdravkovic, Yougoslavie

Membres cooptés (par le Comité Exécutif, lors de sa première réunion à Budapest)

M. Jacques Dalibard, Canada

M. Guglielmo De Angelis d'Ossat, Italie

M. Cevat Erder, Turquie

Mme Gertrude Tripp, Autriche

L'Assemblée générale proprement dite a été suivie d'un colloque qui avait pour thème «l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens». Voici les conclusions de ce colloque:

Le Colloque international sur «l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens», réuni à Budapest les 27 et 28 juin 1972, à l'occasion de la troisième Assemblée Générale du Conseil International des Monuments et des Sites,

Exprime ses vifs remerciements et ses félicitations au Comité national hongrois de l'ICOMOS, ainsi qu'au Gouvernement hongrois pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé,

Après avoir pris connaissance des rapports présentés au Colloque sur les questions de doctrine et sur certaines réalisations significatives, ainsi que des discussions qui les ont suivis,

Reconnaissant que, dans l'évolution actuelle de la civilisation, la technique et l'économie détournent trop notre attention des valeurs humaines et sociales,

que l'urbanisation de plus en plus accélérée exige d'une manière pressante l'organisation du cadre de vie et la sauvegarde des monuments et ensembles historiques,

que cette sauvegarde indispensable n'est possible que par leur insertion active dans la vie contemporaine,

Considérant que les ensembles historiques constituent un élément fondamental de l'environnement humain,

que l'architecture exprime nécessairement son époque, que son évolution est continue, que son expression passée, présente et à venir doit être considérée comme formant un tout dont il faut constamment assurer l'harmonie,

que tout monument et ensemble historique a une valeur propre indépendante de son rôle et de sa signification originelle qui lui permet de s'adapter à un contexte culturel, social, économique et politique changeant dans le respect de sa structure et de son caractère,

#### A Adopté les conclusions suivantes:

1. L'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles historiques est possible dans la mesure où le programme d'urbanisme accepte le tissu existant et inscrit son évolution dans celui-ci,
2. Cette architecture contemporaine en utilisant à bon escient des techniques et des matériaux actuels, ne s'intègre dans un cadre ancien sans porter atteinte à ses valeurs de structure et d'esthétique que sous réserve, entre autres éléments d'appréciation, qu'elle respecte des rapports appropriés de masses, d'échelles, de rythmes et d'aspects,
3. L'authenticité des ensembles et des monuments historiques doit être considérée comme un critère fondamental. Il faut éviter toute falsification qui compromettrait leur valeur d'art et d'histoire,
4. La revitalisation des ensembles et des monuments, en vue de nouvelles fonctions, est licite et recommandable à la condition que ces fonctions ne portent atteinte, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ni à leurs structures, ni à leur intégrité.

Recommande que des confrontations régulières sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens aient lieu pour examiner, en fonction de ces conclusions, la méthodologie et les réalisations en ce domaine.

Budapest, le 30/6/1972

#### Comité Exécutif

13<sup>ème</sup> session, Paris, 5 et 6 décembre 1972

Le Comité Exécutif a approuvé les rapports et bilan concernant l'année écoulée et a pris les décisions suivantes:

##### Bureau

Le Comité a procédé à l'élection des membres du Bureau, qui se compose de

Président de l'ICOMOS

M. Piero Gazzola, Italie

Secrétaire Général

M. Raymond Lemaire, Belgique

Président du Comité Consultatif

M. Stanislas Lorentz, Pologne

Trésorier

M. Maurice Berry, France

Membres choisis par le Comité Exécutif:

M. Gabriel Alomar, Espagne

M. Alfred Schmid, Suisse

Mme Gertrude Tripp, Autriche

##### Assemblée Générale, 1975

Le Comité a accepté la proposition du Comité National de l'ICOMOS en République Fédérale d'Allemagne, qui organise la IV<sup>ème</sup> Assemblée Générale, à Rothenburg, en mai 1975: le colloque qui suivra l'Assemblée sera consacré à la conservation des petites villes anciennes.

A cette occasion, notre Comité en République Fédérale prendra en charge la publication du numéro III du Bulletin de l'ICOMOS.

##### Secrétariat de l'ICOMOS

Le Comité exécutif donne son accord pour qu'un directeur du secrétariat soit engagé, à titre provisoire, dans le courant de 1973, si le Bureau juge que Monsieur Rodgers, candidat présenté par le Duc de Grafton, peut assumer cette fonction.

##### Centre de documentation

L'UNESCO accordera à l'ICOMOS pour le Centre de Documentation une subvention de \$ 24.000 pour 1973-1974. Le Comité Exécutif souhaite que soient poursuivies les démar-

ches auprès des Comités nationaux de l'ICOMOS pour obtenir:

- intervention dans le budget de fonctionnement du Centre,
- participation à l'achat des équipements
- don de publications.

##### Comités internationaux spécialisés

###### CIPA

Monsieur Carbonnell présente le compte rendu d'activité, dont le texte intégral est publié p. 162 de ce Bulletin.

###### Comité tourisme

Monsieur Haulot, Commissaire Général au Tourisme de Belgique, devient Président du Comité.

###### Comité Jardins historiques

Un Comité mixte ICOMOS/IFLA pour les jardins historiques est constitué, sous la présidence de Monsieur René Pechère.

###### Comité Bois

Monsieur Martin poursuivra ses démarches pour la constitution du Comité.

###### Nouveaux Comités nationaux

Le Comité donne son accord à la constitution des Comités nationaux d'Ethiopie, de Grèce et de Guatemala.

###### Comité sur les statuts et les membres

Le Comité Exécutif adopte les conclusions du Comité pour les statuts et les membres, qui s'était réuni le 4 décembre sous la présidence de Monsieur Garvey.

La procédure pour la révision des statuts sera engagée en 1973, pour clarifier les dispositions relatives aux élections et à la durée du mandat des membres du Comité Exécutif.

Le 6 décembre, une réception a été offerte aux membres du Comité Exécutif et du Comité Consultatif de l'ICOMOS, par le Comité National Français, à l'Hôtel de Sully.

#### Colloque de Sandefjord

Un colloque régional sur les villes en bois dans les pays scandinaves s'est tenu à Sandefjord, en Norvège, du 22 au 24 septembre 1972. Il avait été organisé à l'initiative des Comités nationaux de l'ICOMOS au Danemark, en Finlande et en Suède. Les participants étaient environ 200, parmi lesquels se trouvaient des responsables des services de conservation des pays scandinaves ainsi que de nombreux architectes et quelques représentants des autorités locales. Le ministre norvégien responsable, Monsieur Oddvar Nordli, a participé à la séance d'ouverture du colloque; Monsieur Ernest Martin, président du Comité International du bois, était le représentant officiel de l'ICOMOS.

Le rapporteur général de la réunion était Monsieur Dag Rogulin, architecte norvégien, qui avait effectué un important travail de recherche et d'analyse sur les ensembles et les villes en bois, qui a servi de base aux travaux du colloque. Plus de vingt exposés ont été ensuite présentés, sur des thèmes divers, entre autres:

- a) l'analyse architecturale des différents types de bâtiments en bois,
- b) le rôle des plans d'aménagement pour la sauvegarde des villes anciennes,
- c) les problèmes administratifs, sociaux et économiques de ces villes.

Une journée a été consacrée à des visites de villages et de bourgades de bois. Une exposition a été présentée à l'occasion du colloque.

A l'issue des débats, la résolution suivante a été adoptée: Les deux cents hommes politiques et spécialistes des pays scandinaves, réunis en conférence à Sandefjord pour discuter de l'état des villes en bois nordiques, transmettent aux gouvernements et aux autorités de planification de leurs pays la résolution suivante, adoptée à l'unanimité:

Les villes anciennes représentent aujourd'hui une valeur essentielle du milieu urbain, une valeur que nous devons sauvegarder dans les endroits où elle existe encore.

Les villes anciennes ont été négligées depuis longtemps dans l'attente d'un renouvellement à la fois incertain et souvent surestimé.

1. Les bâtiments anciens doivent être maintenus en bon état pour ne pas perdre encore de leur valeur. La dégradative et la démolition constituent une destruction de capital. Des maisons parfaitement habitables construites au cours de périodes diverses se dégradent, entre autre du fait que les crédits d'Etat sont réservés exclusivement à la construction nouvelle.

2. Dans le domaine de la planification communale, on s'est concentré depuis longtemps sur des études en vue de la transformation de la structure des villes. Cette tendance a provoqué un sentiment d'insécurité quant au sort des bâtiments existants, d'où un manque d'entretien et une dégradation de ces bâtiments. Tel a été le cas pour les maisons anciennes surtout.

Nous voulons donc recommander aux Autorités de planification aux différents niveaux, dans les pays nordiques, de présenter de nouveaux projets et de réviser les plans de transformation existants en accordant une plus grande considération à la ville telle qu'elle existe.

Par ce moyen, les différents quartiers dans lesquels la dégradation peut être contenue seront localisés; il sera ainsi possible de mettre en valeur les qualités de la ville ancienne et de la réanimer.

3. La Conférence se range à l'avis exprimé par le Ministre Nordli dans son discours d'introduction.

#### Résolutions du Colloque de Mexico

Mexico, 9 au 13 octobre 1972

Les participants du colloque international sur la conservation et la réanimation des villes, villages et sites historiques selon les principes de la Charte de Venise, en Amérique Latine, qui s'est tenu à Mexico, du 9 au 13 octobre 1972

à l'initiative du Comité National Mexicain du Conseil International des Monuments et des Sites, organisé par l'Institut National des Beaux Arts et l'Institut National d'Anthropologie et d'Histoire du Mexique adoptent les résolutions suivantes:

I. La conservation des villes et des sites historiques constitue une action fondamentale dans le processus cohérent de développement socio-culturel des peuples.

II. Etant donné les ressources économiques limitées dont disposent les peuples latino-américains, profiter de tout ce qui a été construit dans le passé constitue une économie.

III. Les opérations réalisées jusqu'à ce jour dans le domaine de l'habitat montrent que les grands ensembles collectifs se sont avérés être des éléments aliénants, déséquilibrant les structures valables de nos pays, tandis que diverses expériences font apparaître que conserver et réanimer des quartiers existants constitue une meilleure solution.

IV. Les organismes administratifs accompliraient une tâche plus utile, au plan national et international, et rempliraient une fonction sociale plus valable en conservant et en réanimant des villes, des villages et des sites historiques, plutôt qu'en important des modèles étrangers de développement, étant donné que le «développement» comme on l'entend à l'heure actuelle, constitue un attentat à l'originalité des peuples.

V. Il est illusoire de penser que la destruction de villes et de sites historiques au nom du progrès et d'un modernisme mal compris permettrait de résoudre, de façon notable, les problèmes de l'habitat, de la circulation et les autres problèmes socio-économiques d'une ville, d'une région ou d'un pays. Au contraire une telle destruction les rendrait plus aigus en concentrant des activités et des services dans des zones très restreintes.

VI. La destruction des villes, villages et sites historiques ouvre la voie à la spéculation, au détriment de la majorité pour le bénéfice de quelques uns.

VII. Le Mexique et l'Amérique Latine recèlent un très riche patrimoine de villes, villages et sites historiques, mais ce patrimoine est sous menace constante de destruction et des mesures contraignantes doivent être adoptées pour sa sauvegarde.

VIII. L'intensification du tourisme est liée à la conservation, dans leur authenticité historique, des villes, villages et sites anciens, qui doivent être considérés comme un capital et non comme un bien de consommation.

Tenant compte des conclusions énumérées ci-dessus, les participants sont unanimes pour soumettre aux autorités et présenter à l'opinion publique les recommandations suivantes:

1. Il est urgent que les gouvernements et les administrations régionales adoptent une politique générale de conservation et de réanimation des villes, villages et sites historiques.

2. La politique de conservation et de réanimation des villes, villages et sites historiques doit s'exprimer clairement dans des lois et règlements nationaux, régionaux et municipaux.

3. Il s'avère indispensable d'utiliser tous les moyens d'information et d'inclure dans les programmes scolaires, depuis l'enseignement primaire, tous les éléments nécessaires pour susciter une prise de conscience des problèmes de conservation dans le grand public, afin que la communauté elle-même intervienne pour la défense de son patrimoine. Les expériences concrètes de conservation et de réanimation de villes, villages et sites historiques doivent être des exemples qui contribuent efficacement à la création de cet état d'esprit.

4. Il est indispensable d'assurer la formation de techniciens, à différents niveaux, ainsi que d'inclure les disciplines concernant les problèmes que pose la réanimation des villes, villages et sites historiques dans le programme des études d'architecture, tant au niveau universitaire que post-universitaire.

5. Etant donné l'intérêt social que présentent la conservation et la réanimation des villes, villages et sites historiques, la création d'un système de crédit et la recherche des ressources financières nécessaires deviennent indispensables.

6. La conservation et la réanimation des villes, villages et sites historiques doivent être prises en considération pour l'établissement des plans généraux de développement et d'urbanisation. Les organismes responsables de la conservation et de la réanimation des villes, villages et sites

historiques doivent intervenir en premier lieu pour l'élaboration de tels plans.

7. L'établissement d'inventaires des villes, villages et sites historiques et la délimitation des zones de protection correspondantes sont des tâches urgentes.

8. La réalisation d'opérations-pilotes de conservation et de réanimation de villes, villages et sites historiques devient très urgente; les municipalités et les communautés concernées doivent pouvoir y participer.

Mexico, 13 octobre 1972

### Compte rendu de la Troisième Réunion du Comité International de Photogrammétrie Architecturale

Zurich, 9-13 octobre 1972

La troisième réunion du Comité International de Photogrammétrie Architecturale (CIPA) s'est tenue du 9 au 13 octobre 1972 en Suisse. A la réunion proprement dite ont été consacrées, à Zurich, la journée du 9 octobre et la matinée du 12 octobre. Le 10 octobre, le Comité s'est rendu à Fribourg pour visiter les laboratoires de la Société CIBA-GEIGY Photochemie. Le 11 octobre, les membres du Comité ont participé, à Zurich, à une journée d'études sur la photogrammétrie appliquée à la conservation des monuments et des sites, journée à laquelle assistaient d'importantes personnalités des services helvétiques de conservation et notamment Monsieur le Professeur A. Schmid, président de la Commission fédérale des monuments historiques. Le 12 octobre, dans l'après-midi, le Comité s'est rendu à Sion (Valais) où étaient prévus à son intention, le 13 octobre, une visite détaillée de l'église de Valère et de son orgue du 14<sup>e</sup> siècle (orgue qui a fait récemment l'objet d'un relevé photogrammétrique) et un concert donné sur cet instrument exceptionnel par l'organiste titulaire de Valère.

A Zurich, les réunions du CIPA et la journée d'études ont eu lieu dans une salle de conférences de l'Institut de Géodésie et de Photogrammétrie de l'Ecole Polytechnique Fédérale. Le Professeur Dr. Hugo Kasper a bien voulu y recevoir le Comité; il a également présidé la journée d'études. Le Comité tient à lui renouveler l'expression de sa reconnaissance pour son aimable invitation, pour l'intérêt qu'il veut bien porter à ses travaux et pour l'organisation de son programme de séjour.

Nos remerciements les plus vifs s'adressent également à la Société Wild-Heerbrugg pour la prise en charge de notre séjour et de nos excursions et pour le soin avec lequel son représentant, M. Hardegen, a veillé à la parfaite réalisation matérielle de notre programme.

Comme les années précédentes, le membre soviétique du CIPA était absent; le problème de son remplacement par un spécialiste d'URSS ou d'un autre pays n'avait pas pu être résolu avant la réunion de 1972. Monsieur C. Erder, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, n'avait pas pu venir. Mr. R. McDowall, empêché au dernier moment, avait dû également s'excuser. Le CIPA a donc tenu sa troisième réunion annuelle avec cinq de ses membres: MM. Löschner, Schmiedt, Foramitti, Jirinec et Carbonnell.

Le Comité a fait le bilan de ses différentes activités pendant l'année 1971-1972 et établi son programme d'action pour la période 1972-1973.

#### 1. — Participation du CIPA à différentes manifestations

1.1. La réunion du Comité en 1971, à Prague, avait fait suite au Symposium international sur le relevé des monuments qui

s'était tenu à Brno, du 28 juin au 2 juillet 1971 et auquel tous les membres du CIPA avaient participé. Le retentissement de ce symposium, tant en Tchécoslovaquie que dans les autres pays, a été important. Un ouvrage groupant la majeure partie des rapports présentés au symposium avait été publié. M. Jirinec a présenté cette fois au Comité un second fascicule contenant les textes des rapports qui ne figuraient pas dans le premier ouvrage.

M. Jirinec a également annoncé que son pays envisageait de réunir un nouveau symposium sur le même thème, en 1975, à l'occasion du déplacement de l'église de Most.

1.2. Les 2 et 3 décembre 1971, à Paris, à l'occasion de la réunion annuelle des Comités exécutif et consultatif de l'ICOMOS, le compte rendu de la deuxième réunion du CIPA a été remis aux membres de ces deux comités et M. Carbonnell a fait un exposé sur nos activités.

1.3. Le CIPA a été officiellement représenté, du 6 au 10 mars 1972, au Cours international de photogrammétrie architecturale organisé par le Professeur H. Kasper à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. M. Carbonnell y a présenté l'organisation et les activités du Comité. Il y a également, ainsi que MM. F. Löschner et H. Foramitti, donné une conférence.

Le Professeur Kasper a fait au Comité un court exposé sur ce cours. Il a indiqué que les textes des conférences ont été ensuite demandés par beaucoup de personnes et que le cours a suscité en Suisse un renouveau d'intérêt pour la photogrammétrie architecturale, renouveau manifesté par de nombreuses demandes des services cantonnals de conservation aux spécialistes photogrammètres et par de nouvelles études de la Société Wild-Heerbrugg en ce qui concerne les matériels adaptés aux relevés photogrammétriques architecturaux et archéologiques.

L'attention du Comité a été également attirée sur la publication n° 22 du Géodätisches Institut d'Aix-la-Chapelle (Aachen) intitulée: «Architekturphotogrammetrie. Denkmalpflege, Kulturgüterschutz». Cette publication contient les exposés faits par MM. Löschner, Berling et Foramitti lors d'un séminaire sur la photogrammétrie architecturale organisé par le Professeur Löschner dans l'esprit et dans le cadre général des activités du CIPA. Ce fascicule sera adressé aux membres correspondants du Comité en même temps que les deux publications mentionnées au point 3 du présent rapport.

1.4. A l'Assemblée Générale de l'ICOMOS qui s'est tenue à Budapest, du 25 au 30 juin 1972, le CIPA était représenté par le Dr. H. Foramitti. Au cours de cette assemblée, les travaux de notre Comité ont été évoqués.

Après un bref compte rendu de l'assemblée de Budapest, M. Foramitti a exposé la situation actuelle de l'organisation du Centre de documentation UNESCO-ICOMOS dans les locaux de l'ICOMOS à Paris. Une place doit être réservée à la documentation photogrammétrique. Celle-ci aura un rôle important à jouer dans la mise en application de la nouvelle convention internationale pour la protection des biens culturels, convention préparée au printemps 1972 et qui est soumise maintenant à la conférence générale de l'UNESCO.

1.5. Lors du XII<sup>e</sup> Congrès de la Société Internationale de Photogrammétrie qui s'est tenu à Ottawa du 24 juillet au 4 août 1972, la constitution et les activités du CIPA ont été présentées dans le rapport général de la Commission V (applications non-cartographiques de la photogrammétrie)

et sur un panneau de l'exposition scientifique. Dans cette même exposition, différents pays ont montré des relevés photogrammétriques de monuments. Six communications, d'autre part, étaient consacrées à ce domaine d'application de la photogrammétrie. M. Carbonnell (qui était également président de la Commission V pour la période de 1968-1972) a représenté le CIPA au Congrès. Pour la période 1972 à 1976, la présidence de la Commission V a été confiée au Professeur H. M. Karara, de l'Université d'Urbana (USA) qui sera tenu au courant de nos activités.

#### 2 — Constitution du réseau des membres correspondants du CIPA

Ce réseau a continué à se développer lentement depuis la dernière réunion du Comité et atteint maintenant 110 personnes environ, appartenant à 26 pays. Le nombre et la répartition de ces membres correspondants sont cependant encore insuffisants. On peut penser que la constitution du réseau va pouvoir être nettement améliorée en 1972-1973 grâce à la diffusion des nouvelles publications du Comité.

#### 3 — Publications du CIPA

3.1. La brochure «Photogrammétrie des monuments et des sites», dont la maquette avait été établie lors de la réunion de 1971, a pu être publiée au début d'octobre 1972, sous une forme adaptée aux possibilités financières: 32 pages, 4 langues dans la même brochure, 5.000 exemplaires. Le Comité a reçu une aide importante des firmes Carl Zeiss-Oberkochen (2.000 DM), Officine Galileo (300.000 L), Wild-Heerbrugg (600 \$) et le Centre International pour la Conservation (Rome) lui a promis une contribution sur son budget de 1973. Le Comité adresse à ces firmes et à ce Centre l'expression de sa vive gratitude.

La diffusion est assurée de différentes façons:

- par les présidents des Comités nationaux de l'ICOMOS
- et des sociétés nationales de photogrammétrie,
- par les membres correspondants,
- par un certain nombre de personnes à qui il sera proposé de devenir membre correspondant

(des lettres circulaires sont adressées à différents destinataires avec un exemplaire de la brochure; un envoi est fait également aux membres du Comité Exécutif de l'ICOMOS et du Conseil de la SIP).

— par l'UNESCO et le Centre de Rome.

N. B. M. Miloslav Jiřinec, membre tchécoslovaque du Comité, a fait remarquer que son pays et les pays socialistes considèrent qu'il n'est pas correct que la firme d'appareils photogrammétriques d'Oberkochen (République Fédérale d'Allemagne) soit mentionnée dans la brochure sous le nom de Carl Zeiss et que ce nom ne peut être porté que par la firme de Jena (République Démocratique d'Allemagne); il a demandé qu'une rectification soit apportée dans la prochaine édition de la brochure. Le Comité a enregistré cette protestation.

3.2. Le CIPA a également publié son premier rapport de synthèse «La photogrammétrie architecturale de 1968 à 1971». Ce rapport, rédigé en français et illustré, est présenté sous forme d'un tiré à part du Bulletin de la Société Française de Photogrammétrie, cette société supportant les frais de publication. En encart, est inséré la traduction anglaise du texte. Outre un bilan des manifestations internationales ou nationales concernant les applications de la photogrammétrie aux monuments, aux sites et à l'archéologie, le rapport traite de l'évolution des matériels et des métho-

des pendant les trois années concernées, dresse un panorama des travaux exécutés dans le monde, donne un tableau de l'enseignement de la photogrammétrie architecturale et contient une bibliographie faisant suite à celle qui avait été établie en 1968 pour l'ICOMOS et la SIP. Les différents éléments de ce rapport sont certainement encore incomplets. Le Comité espère que l'extension du réseau des membres correspondants lui apportera une plus large information pour le rapport de l'année 1972.

Le rapport 1968-1971 est adressé aux trois premiers groupes de personnes indiqués en 3.1., ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif de l'ICOMOS et du Conseil de la SIP. La publication du Geodätisches Institut d'Aachen mentionnée en 1.3. est jointe aux envois destinés aux membres correspondants, le Professeur Löschner ayant mis à la disposition du Comité le nombre d'exemplaires nécessaire.

#### 4 — Moyens audio-visuels d'enseignement de la photogrammétrie architecturale

4.1. L'Institut Géographique National français envisage la réalisation d'un film.

4.2. Collection de diapositives du CIPA — L'expérience de l'année 1971-72 a montré que le processus envisagé pour l'établissement de cette collection était mauvais. Il est apparu clairement qu'il convient de distinguer d'une part la constitution d'une documentation aussi générale que possible sur les travaux effectués, archivée sous forme de micro-films et qui concerne essentiellement le Centre de Documentation UNESCO-ICOMOS dirigé par le Dr. Foramitti, et, d'autre part, l'établissement d'une collection pédagogique de diapositives à la réalisation de laquelle le CIPA doit d'abord consacrer ses efforts. Le Professeur Löschner sera maître d'œuvre de ce travail. Il établira et soumettra aux autres membres du Comité une liste de diapositives (en nombre limité, à préciser) concernant la théorie, le matériel, les méthodes d'application de la photogrammétrie aux monuments et aux sites, et des exemples caractéristiques relatifs à différents pays. Il indiquera ensuite à chacun de ses collègues du Comité les sujets pour lesquels il demande l'envoi des documents qui lui font défaut.

#### 5 — Etudes techniques du CIPA

5.1. Photographie en couleur pour les relevés architecturaux et archéologiques — Le Dr. Foramitti qui a pris l'initiative de cette étude a exposé les données de ce problème. Les photographies en couleur «métriques» (pouvant être utilisées pour une restitution photogrammétrique de précision) peuvent être d'un grand intérêt pour le relevé des monuments présentant des surfaces polluées ou dégradées par l'érosion, pour des mesures et relevés nécessaires à l'étude de la solidité des constructions ou à la détermination de dégâts menaçant leur stabilité, pour l'étude des surfaces murales peintes, pour les restaurations, pour les relevés archéologiques (coupes de terrain, vestiges découverts lors de travaux de génie civil, ...) etc. Or, en photogrammétrie terrestre, les chambres existantes ne peuvent recevoir que des plaques (à quelques exceptions près, pour lesquelles les solutions retenues ne donnent pas actuellement la précision nécessaire) tandis que les fabricants d'émulsions pour la photographie en couleur ne produisent que des films. Appuyé officiellement par le CIPA, le Dr. Foramitti, qui a reçu d'autre part l'aide de quelques photogrammètres, a essayé d'obtenir d'Eastman

Kodak Company la prise en considération de ce problème, sans succès jusqu'à présent. Une nouvelle démarche sera faite auprès de cette firme en demandant l'appui du nouveau bureau de la Commission V de la Société Internationale de Photogrammétrie (Prof. H. Karara et Prof. R. Herron). Le Professeur G. Schmiedt contactera de son côté la Société Ferrania.

C'est principalement pour évoquer ce problème que le Comité a visité le mardi 10 octobre la Société CIBA-GEIGY Photochimie à Fribourg; le Dr. Foramitti est chargé de suivre plus spécialement cette affaire avec cette société. Enfin cette question a été abordée par M. Carbonnell lors de la visite qu'il a rendue le 16 octobre à la Société Wild-Heerbrugg.

Une solution de fortune, d'application assez malaisée actuellement, consiste à coller des films sur des plaques de verre. Le Professeur Kasper a proposé d'étudier un appareillage permettant de faciliter cette opération.

5.2. L'étude technique recommandée par le Comité (voir comptes rendus des réunions du CIPA en 1970 et 1971) a quelque peu progressé. En ce qui concerne l'étude d'ensemble d'évolution des structures, M. Redelius, architecte suédois, a adressé au Comité un petit rapport sur des travaux relatifs à l'église de Tingstade; au Japon, le Nara National Research Institute of Cultural Properties a mesuré, par photogrammétrie, les déformations de la pagode de Kaijusanji pendant une période de cinq années.

Pour les études fines de dégradation de surface, une expérience a été effectuée en Autriche sur une horloge de la Renaissance, tandis que le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques de Paris a confié à l'Institut Géographique National des essais sur la mesure photogramétrique des états de surface successifs d'une pierre malade (le travail a été entrepris sur le portail de l'église de Moissac et sera étendu ensuite à d'autres monuments). Il convient de noter aussi que de nouveaux appareillages facilitent ces travaux, en particulier les lentilles additionnelles pour la chambre TMK de Carl Zeiss-Oberkochen.

#### 6 — Programme d'activité du Comité pour l'année 1972-1973

6.1. La désignation d'un nouveau membre du Comité en remplacement de M. Petrov (URSS) n'ayant pu encore être faite, le président du CIPA réétudiera cette question avec le Secrétaire Général de l'ICOMOS.

6.2. L'extension du réseau des membres correspondants sera facilitée par la diffusion de la brochure et du rapport CIPA 1968-1971 (cf. chap. 3).

6.3. Pour le rapport annuel 1972, le Comité a décidé de conserver le plan du rapport 1968-1971. Un tableau complet des matériels photogramétriques disponibles pour les relevés architecturaux et archéologiques sera établi; on y montrera également leurs domaines d'emploi et les ensembles d'appareils formant des « systèmes photogramétriques » adaptés à ces différents domaines.

6.4. Etudes techniques — Le Comité va d'abord poursuivre les études en cours:

a) Prise de vues en couleurs avec les chambres photogramétriques terrestres (cf. chap. 5.1.); il s'agit avant tout de démarches auprès des fabricants d'émulsions et d'appareils.

b) Etudes photogramétriques d'évolution des structures et de dégradation des surfaces (cf. chap. 5.2.).

Le Comité a envisagé d'autre part la rédaction de petites notes techniques qui seraient diffusées aux membres correspondants:

c) Recommandations pour la conservation des archives photogramétriques (clichés) des monuments, des sites et des œuvres d'art.

d) Recommandations sur la présentation et l'utilisation des relevés photogramétriques afin d'en conserver au mieux la précision (le Comité a estimé que son action en ce qui concerne les normes des relevés photogramétriques ne pouvait pas aller au-delà de ces recommandations relatives à l'aspect métrique des relevés).

e) Choix des plans de référence dans les relevés photogramétriques d'architecture.

Enfin le Dr. S. Streiff, délégué du Comité de la société suisse pour la protection des biens culturels et expert pour l'application de la Convention internationale de La Haye (1954), a remis au Comité une note dans laquelle il pose les questions suivantes: « Est-il indiqué d'établir des reproductions de sécurité des prises de vues photogramétriques sous forme de microcopies (microfilms de 35 mm), ceci pour répondre aux exigences de la protection des biens culturels en cas de conflit armé et en vue de catastrophes? Est-ce que de telles microcopies, après l'agrandissement au format primitif, peuvent servir de base pour la restitution? De quel ordre de grandeur seront les déformations inévitables? Des reproductions de sécurité de ce genre sont-elles, malgré les déformations, d'une importance pratique pour la restauration ou la reconstruction de biens culturels immeubles? » En réponse à cette demande,

f) le Comité a décidé de faire l'étude demandée par le Dr. Streiff. M. Carbonnell se charge d'exécuter dans son service les essais nécessaires.

6.5. Une autre question a été soulevée lors de la réunion du Comité: il arrive que des relevés photogramétriques de monuments soient effectués dans un pays par des étrangers sans que les services compétents de ce pays en soient informés et reçoivent une copie des relevés exécutés. Le Comité ne peut, dans ce domaine, qu'émettre des recommandations en vue d'une meilleure communication des relevés effectués dans ces conditions. Il serait demandé à l'ICOMOS de transmettre ces recommandations à l'UNESCO. Avant toute chose, le président du CIPA consultera le secrétaire général de l'ICOMOS.

6.6. Réunion du CIPA en 1973 — Comme il avait été indiqué à la fin du compte rendu de la réunion de 1971, le Professeur G. Schmiedt organisera la prochaine réunion à Florence pendant la première quinzaine d'octobre 1973, en principe pendant la semaine du 8 au 14 octobre. Outre la réunion du Comité, un symposium sera organisé à l'intention des spécialistes italiens de la conservation et de la photogrammétrie. Le Comité remercie vivement le Professeur Schmiedt.

Pour 1974, un projet est en cours d'élaboration avec le Professeur J. Badeskas, de l'Université Technique d'Athènes. Sur invitation de cette Université, le CIPA tiendrait sa réunion en Grèce et ses membres feraient une série de conférences. Les Comité a donné son accord unanime à ce projet et exprime ses remerciements au Professeur Badeskas pour son active et amicale coopération.

Le Président  
M. Carbonnell

#### Rapport sur l'activité des Comités nationaux de l'ICOMOS en 1972

Vingt quatre Comités nationaux ont adressé au Secrétariat, dans le courant de 1973, leur rapport d'activité pour l'année 1972:

République Fédérale d'Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Chypre, Danemark, Espagne, Etats Unis, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Italie, Mexique, Pays Bas, Pologne, République Démocratique Allemande, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Yougoslavie. Ces rapports souvent fort détaillés nous ont donné de nombreuses informations tant sur les activités propres de nos Comités nationaux que sur celles des administrations et des associations se préoccupant des monuments. Ces dernières informations n'ont pas trouvé place dans ce rapport, mais seront mentionnées dans le Bulletin de l'ICOMOS, numéro 3, parmi les nouvelles.

Le Centre de Documentation a procédé à l'analyse des rapports reçus et en présente ici un résumé, regroupant les diverses activités selon leur genre.

#### I. Activités au plan national

##### 1. Structure et développement des Comités nationaux

Les suggestions du Comité Exécutif concernant la composition des Comités nationaux et le renouvellement de leurs membres actifs ont eu un écho très favorable dans l'ensemble des Comités et il a été procédé au renouvellement des membres et des responsables de plusieurs Comités: Danemark, Finlande, Yougoslavie.

Dans le souci de répondre au vœu du Comité Exécutif et d'établir un renouvellement régulier des membres et une participation plus grande des membres associés aux activités, les Comités français et italien ont mis au point et adopté de nouveaux statuts.

Le Comité argentin, dont la constitution a été agréée par le Comité Exécutif le 25 juin 1972, s'est organisé pour faire face aux besoins de son pays: cinq zones géographiques ont été délimitées et confiées chacune à un responsable.

Le Comité danois s'est attaché à augmenter le nombre de ses membres actifs qui est passé de quatre à sept. Il a demandé une subvention au Ministère des Affaires Culturelles pour pouvoir organiser son Secrétariat.

Le Comité espagnol a établi des relations permanentes avec le « Consejo Superior de los Colegios de Arquitectos de España » — section espagnole de l'UIA — qui est devenu membre associé collectif de l'ICOMOS. Il a aussi noué des contacts réguliers avec plusieurs administrations qui lui apportent leur appui:

Ministère des Affaires Etrangères, Direction Générale des Affaires Culturelles, Ministère du Logement, Direction Générale de l'Urbanisme. Les groupes de travail du Comité ghanéen sur la législation et sur l'inventaire des monuments et sites historiques ont poursuivi leurs travaux.

Le Comité hongrois qui disposait déjà de deux sous comités, l'un pour les publications et l'autre pour la conservation, y a ajouté en 1972 le sous comité d'architecture populaire et la section hongroise du Comité international de photogrammétrie architecturale.

Le Comité polonais a décidé de développer ses activités et de recruter des membres associés, dont le nombre s'élevait déjà à vingt cinq en novembre 1972.

#### 2. Participation des Comités nationaux à l'étude des problèmes de leurs pays

Les Comités nationaux prennent part, directement ou indirectement, à l'étude des problèmes particuliers qui se posent dans leurs pays et organisent des activités, d'information, d'étude ou de recherche.

##### A. Information de l'opinion publique

Le Comité des Etats Unis, constatant que le public américain était insuffisamment averti des questions de conservation des monuments et quartiers anciens a décidé de consacrer une partie de ses efforts à l'information de l'opinion publique. Il s'efforce de diffuser toutes les nouvelles, nationales et internationales, concernant la conservation du patrimoine historique. C'est ainsi que plusieurs de ses membres ont présenté des communications sur ce thème, lors de réunions d'autres associations.

##### B. Organisation de cours de restauration

Le cours de restauration donné à la Faculté d'Architecture de l'Université du Chili (Santiago) a été placé sous le patronage du Comité chilien de l'ICOMOS. En 1972, le thème d'étude proposé aux élèves était la protection et la restauration du centre ancien de Santiago. Ces études pratiques étaient menées parallèlement à des études théoriques (histoire, législation, technique de restauration). Le Comité finlandais participe à l'organisation d'un séminaire de restauration qui aura lieu à la Villa Lante, à Rome, en 1974.

##### C. Action de sauvegarde et interventions

Le Comité argentin souhaite mener une active politique de sauvegarde du patrimoine de son pays. Il ne pense pas se contenter d'une action défensive, mais a procédé à des études particulières, prélude à une action opérationnelle:

— Ilôt dit « Manzana de las Luces », à Buenos Aires, étude en vue de la restauration de cet ensemble de constructions jésuites du 17 et 18<sup>ème</sup> siècles,

— relevés et travaux préliminaires pour fixer les limites du centre urbain historique de San Isidro, fondé au 19<sup>ème</sup> siècle, en vue d'en assurer la préservation totale.

Le Comité chilien participe aux réunions et aux travaux du Conseil des Monuments nationaux qui est habilité à prendre des mesures de classement pour les monuments anciens, en les déclarant « monuments nationaux ».

Le Comité chypriote s'est préoccupé des possibilités de restaurer le monastère de Agia Napa, abandonné depuis longtemps, et des études ont été entreprises pour la préservation des sites archéologiques de Salamis et Curium ainsi que pour la mise en valeur des douves et des remparts vénitiens de Nicosie.

Le Comité danois est vivement préoccupé des conséquences de la circulation des gros camions; les dimensions et le poids des camions sont limités au Danemark, mais cette limitation est remise en question par l'adhésion du Danemark au Marché commun. Le Comité danois s'est joint à l'Association des Architectes Danois pour intervenir auprès des pouvoirs publics en soulignant les conséquences désastreuses qu'entraînerait l'autorisation de laisser circuler au Danemark des camions d'un gabarit supérieur à celui qui est actuellement autorisé.

Le Comité italien a constitué un groupe d'étude pour réunir un fichier bibliographique sur l'architecture popu-

laire. Après avoir effectué une recherche pilote dans le sud du Latium, le Comité a déposé une demande afin d'obtenir une aide financière pour développer cette initiative. Le Comité italien a transmis des informations et des suggestions aux Comités nationaux de l'ICOMOS qui désiraient participer à la sauvegarde de Venise.

Les membres du Comité mexicain, en liaison avec l'Institut d'Anthropologie et d'Histoire, sont très souvent intervenus auprès des autorités pour la sauvegarde et la conservation de monuments anciens.

Le Comité roumain s'est préoccupé de la seconde étape des travaux réalisés pour le nettoyage et la consolidation des fresques de l'église du monastère d'Humor. Il s'est chargé de réunir une liste des jardins historiques de Roumanie, selon le type des fiches nationales mises au point pour le colloque de Fontainebleau.

Le Comité yougoslave a participé à l'étude, entreprise avec la collaboration du Centre international de conservation (Rome), des problèmes concernant le transfert du monastère de Piva et la conservation de certains monuments de Kopar (Capo d'Istria). Il a pris part, avec d'autres organisations nationales, aux travaux préparatoires au transfert du pont « Arslanagica Most » près de Trebinje.

#### D. Inventaires

Le premier souci du Comité argentin est de procéder à l'inventaire rapide du patrimoine national et il a mis à l'étude le type de fiche qui pourrait être employé dans tout le pays.

Le sous comité pour l'inventaire, formé par le Comité ghanéen a apporté sa collaboration à la réalisation d'un inventaire provisoire des monuments et sites nationaux du Ghana, dont un exemplaire a été adressé au Centre de documentation UNESCO-ICOMOS.

#### E. Législation

Le Comité autrichien a collaboré aux études engagées pour amender la loi sur les monuments historiques. Les dispositions nouvelles tendant à instituer l'obligation de conserver en bon état les monuments historiques ont rencontré de vives oppositions.

Le sous comité pour la législation du Comité du Ghana a poursuivi ses travaux pour la révision de la législation. Il souhaite que l'importance de la protection assurée par l'Etat aux monuments nationaux soit augmentée.

#### 3. Coordination au plan national et relations internationales

A. Selon les statuts de l'ICOMOS, les Comités nationaux doivent jouer un rôle important, au plan national, en instaurant une certaine coordination au sein des très nombreux organismes officiels et privés qui contribuent, à divers titres, à la protection et à la restauration des monuments et des sites. Ce rôle est souvent difficile à jouer lorsque les Comités ne disposent pas des moyens financiers leur permettant d'avoir leur propre secrétariat et d'organiser quelques activités régulières.

Dans leur rapport 1972, certains Comités ont souligné l'intérêt qu'ils apportaient à ce problème:

Les Comités de l'Allemagne Fédérale et de la Suisse, tous les ans, organisent leur assemblée générale en même temps que se réunissent l'Association des conservateurs de monuments de la R.F.A. et la Commission Fédérale Helvétique des monuments historiques, afin de procéder à un échange mutuel d'informations et de pouvoir coordonner leurs actions.

Malgré de sérieuses difficultés dues à des ennuis de santé de son président et de certains de ses membres, le Comité néerlandais s'est efforcé de poursuivre sa tâche qui consiste à coordonner et à encourager les activités de tous ceux qui s'emploient à la conservation des monuments.

Le Comité suisse a pris contact avec la Fondation suisse «Pro Venezia» et un représentant du Comité siègera désormais dans le conseil de «Pro Venezia».

B. Les Comités ont aussi un rôle privilégié à jouer comme intermédiaires entre les administrations et les spécialistes de leur pays et ceux des autres pays membres de l'ICOMOS: Le Comité autrichien apporte la plus grande importance au maintien des liens avec les Comités étrangers de l'ICOMOS et, dans le cadre du «Bundesdenkmalamt», il a été procédé à l'échange de spécialistes pour des cours, des conférences et des missions. Ces échanges ont été particulièrement importants en ce qui concerne le département de la photogrammétrie.

Le Comité soviétique a procédé à de nombreux échanges de spécialistes.

Les Comités se préoccupent aussi des relations internationales de leurs administrations officielles avec les organes intergouvernementaux travaillant dans les domaines de la compétence de l'ICOMOS:

Le Comité des Etats Unis a accordé la plus grande importance à la réunion du Comité d'Experts tenue à Paris, en avril 1972, à l'UNESCO, pour la mise au point du projet de Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Un membre du Comité américain faisait partie de la délégation officielle des Etats Unis qui est intervenue pour que l'ICOMOS soit admis à siéger au Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, institué par la convention. Des représentants des Comités nationaux de l'ICOMOS de l'Allemagne Fédérale, de l'Autriche, de la Belgique, du Ghana, de l'Italie, de la Suisse, de l'U.R.S.S. et de la Yougoslavie participèrent à cette réunion.

Le Comité tchécoslovaque a recommandé l'adhésion de son pays au Centre International de Conservation (Rome), qui est intervenue en 1972.

#### II. Réunions et expositions

##### A. Sessions administratives des Comités nationaux

Les Comités nationaux de l'ICOMOS se réunissent, à intervalles réguliers, pour des sessions administratives réservées aux seuls membres des Comités. En 1972, le Comité belge s'est réuni une fois, le Comité chypriote deux fois, le Comité français six fois, le Comité ghanéen trois fois, le Comité hongrois trois fois, le Comité roumain deux fois, le Comité tchécoslovaque trois fois, nous précisons leurs rapports.

Certains Comités ont tenu à donner plus d'éclat à leur assemblée générale annuelle, à laquelle des personnalités et des spécialistes extérieurs au Comité sont appelés à participer: l'assemblée du Comité polonais s'est tenue le 23 novembre, celle du Comité de République Fédérale d'Allemagne à la fin de décembre. Le Comité suisse a réuni la sienne le 5 septembre à Muttenz. Une vingtaine des membres suisses y étaient présents, ainsi que les membres de la Commission Fédérale des Monuments qui siègeait conjointement. Des communications sur l'Assemblée et le Colloque de Budapest y furent présentées.

#### B. Organisation ou participation à des réunions scientifiques et à des expositions

Les Comités nationaux organisent souvent, au plan national, des réunions scientifiques, participent ou accordent leur patronage à des manifestations organisées par d'autres institutions.

Le Comité autrichien a noué des contacts avec les membres du Comité national de l'ICOMOS qui travaillent dans les ateliers de restauration du Bundesdenkmalamt et ont préparé avec eux un symposium, qui aura lieu en 1973, pour discuter de la restauration du retable de Michel Pacher.

Le Comité bulgare a collaboré à l'organisation:

- de la «Semaine des musées et des monuments historiques», célébrée en octobre,
- de l'exposition nationale des biens culturels, en décembre,
- de plusieurs séminaires sur les problèmes des ensembles historiques.

Des membres du Comité des Etats Unis ont activement participé à la réunion annuelle du «National Trust for Historic Preservation» et y ont présenté des communications sur les activités de l'ICOMOS.

Le Comité des Pays Bas a participé, en 1972, à la préparation du colloque organisé par la Ville de Maastricht, à l'occasion de l'achèvement des travaux de restauration de l'ensemble de la «Stokstraat», qui a eu lieu du 11 au 13 avril 1973. Il en a informé les Comités nationaux de l'ICOMOS.

Le Comité suisse a patronné, avec l'Institut pour la conservation de l'Ecole polytechnique fédérale et la Commission fédérale des monuments historiques une journée d'étude sur l'assainissement des maçonneries, à Zurich, le 23 mars 1972.

Le Comité soviétique a organisé une exposition itinérante de photos consacrée à l'architecture populaire en bois et aux musées de plein air. Cette exposition qui fut présentée à Moscou sera envoyée à l'étranger en 1973.

Une réunion sur le thème des aspects spécifiques de la réanimation des centres historiques dans les états socialistes a été organisée par le Comité tchécoslovaque, pour préparer le colloque international de Vilnius (URSS), qui s'est réuni du 2 au 8 septembre 1973, pour étudier ces problèmes.

A Brno fut organisée par le Centre régional des monuments une exposition placée sous le patronage du Comité tchécoslovaque, sur le thème «propagande et publications pour les monuments».

#### III. Préparation de l'année 1975

Le Conseil de l'Europe vient de proclamer que l'année 1975 sera l'année européenne du patrimoine architectural. Europa Nostra ainsi que l'ICOMOS ont été associés par le Conseil de l'Europe à la préparation de cet événement. Les Comités nationaux de l'ICOMOS ont, dès 1972, pris des contacts avec les autorités qui, dans leur pays, sont responsables de l'organisation des diverses manifestations qui marqueront avec éclat 1975.

Le Comité autrichien a procédé à certains travaux préparatoires, tandis que le Comité des Pays Bas, qui compte parmi ses membres l'un des responsables de l'organisation de 1975 pour le Conseil de l'Europe, a soumis diverses propositions quant aux activités qui marqueront 1975 aux

Pays Bas. Cette célébration revêtira, dans ce pays, d'autant plus d'éclat qu'elle coïncidera avec le 7ème centenaire de la Ville d'Amsterdam.

Lors de son assemblée générale, le Comité suisse a été informé des activités du Conseil de l'Europe pour l'année 1975 et a étudié quelle part il pourrait prendre, au plan national, aux célébrations qui marqueront l'année.

#### IV. Publications

Pour faire connaître leurs activités ainsi que les travaux et les réunions de l'ICOMOS, les Comités nationaux consacrent une part importante de leur activité aux publications.

Le Comité finlandais, qui participe très activement aux travaux du «Nordisk Trästad» — groupe d'étude sur les villes scandinaves en bois — a collaboré à la préparation et à la publication d'une série d'études monographiques sur de nombreuses villes scandinaves. A la demande du Comité finlandais, les 28 numéros déjà parus ont été envoyés au Centre de documentation UNESCO-ICOMOS.

Le Comité hongrois prépare la publication, en hongrois, de tous les rapports présentés lors de la 3ème assemblée générale de l'ICOMOS et du colloque de Budapest.

Le Comité roumain a publié dans le numéro 4/1972 du Bulletin des Monuments historiques un compte rendu détaillé des travaux du colloque de Budapest.

Le Comité suisse a poursuivi la publication de ses «Nouvelles», dont deux numéros ronéotypés ont paru en 1972 (9 et 10).

Le Comité tchécoslovaque a réuni le manuscrit du compte rendu du symposium international sur la protection de l'architecture populaire qui avait eu lieu à Brno en 1971. Une préoccupation majeure du Comité tchécoslovaque fut, toujours, la diffusion de nouvelles, d'informations et de documents de travail de l'ICOMOS. En 1972, il a publié des informations sur la restauration des peintures murales et sur les jardins historiques qui ont été largement diffusées. D'autre part, le Comité a fait paraître dans la presse 24 communiqués concernant l'ICOMOS et des articles dans les périodiques spécialisés qui ont largement contribué à faire connaître l'ICOMOS tant des spécialistes que du grand public.

Le Comité soviétique a fait traduire en russe les rapports et les résolutions de l'ICOMOS concernant le tourisme culturel ainsi que la photogrammétrie architecturale et en a assuré la distribution aux services intéressés.

#### V. Participation aux activités internationales de l'ICOMOS

Il est bien évident que tous les Comités nationaux consacrent l'essentiel de leurs efforts à participer aux activités internationales de l'ICOMOS. Leurs rapports mentionnent souvent l'importance qu'ils attachent à être représentés aux réunions administratives et techniques de l'ICOMOS, ce qui représente pour eux un effort financier considérable. Le très grand nombre de participants qu'ils avaient délégués à l'assemblée générale de Budapest témoigne de ce souci, dont on doit les féliciter.

Les Comités nationaux, d'autre part, prennent en charge l'organisation de réunions de l'ICOMOS qui se déroulent dans leur pays et participent à la préparation, à l'impression

et à la diffusion des publications de l'ICOMOS et contribuent à l'organisation du Centre de documentation.

### 1. Organisation de réunions

Dès 1972, le Comité espagnol a consacré ses activités à l'organisation de deux réunions qui ont eu lieu en 1973:

- réunion d'experts sur la conservation des monuments appartenant à plusieurs cultures, Cordoue, 29 avril au 3 mai 1973,
- second colloque sur les jardins historiques qui s'est réuni à Grenade, du 29 octobre au 3 novembre 1973, et avait pour thème les jardins de l'Islam.

Le Comité hongrois a apporté un concours inestimable à l'ICOMOS en organisant, de manière parfaite, sa 3ème assemblée générale et le colloque sur l'introduction de l'architecture contemporaine dans les ensembles et les monuments historiques. Tous les membres du Conseil qui ont été à Budapest n'ont eu qu'à se louer de la chaleur de l'accueil et de l'intérêt des discussions et des visites organisées par le Comité hongrois.

Le Comité finlandais a apporté sa collaboration à l'organisation du colloque régional tenu à Sandefjord, du 22 au 24 septembre 1972, sur les problèmes des villes scandinaves en bois. Le programme comprenait aussi l'organisation d'une exposition qui a, ensuite, été présentée à Helsinki.

Le Comité français, grâce à une subvention spéciale de la Caisse Nationale des Monuments Historiques, a offert une réception le 6 décembre 1972, en l'honneur du Comité Exécutif de l'ICOMOS qui siégeait alors à Paris.

Le Comité mexicain a organisé un colloque régional consacré à la restauration et à la réanimation des villes et des villages d'Amérique latine selon les principes de la Charte de Venise. Cette réunion s'est tenue à Mexico, du 9 au 13 octobre 1972.

Le Comité suisse a consacré la majeure partie de ses efforts à l'organisation du colloque sur le visage de la rue dans les centres historiques, qui a eu lieu à Lausanne, du 17 au 22 juin 1973.

Pour terminer ce chapitre, il faut mentionner, quoique nous n'ayons pas reçu de rapport de ce pays, que le Comité iranien de l'ICOMOS, en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Arts, a organisé le premier colloque international sur la conservation des monuments en brique crue, qui s'est tenu à Yazd, du 25 au 30 novembre 1972.

D'autre part, le Comité Bulgare et le Comité de la République Démocratique Allemande avaient invité dans leurs pays le Président de l'ICOMOS et sa Secrétaire, prenant en charge leurs frais de voyage et de séjour. Durant ces voyages, le Président a été consulté sur divers problèmes techniques et a donné des conférences sur l'ICOMOS.

### 2. Publications de l'ICOMOS

#### A. Monumentum

Les Comités nationaux apportent leur collaboration au Comité belge, pour participer à la préparation du manuscrit de Monumentum,

- par l'envoi régulier de fiches bibliographiques: Autriche, Italie, Pologne, Suisse, URSS,
- par l'envoi d'articles: République Fédérale d'Allemagne, Etats Unis, Pologne, URSS.

Ils ont organisé dans leur pays une campagne de propagande en faveur de la revue, en diffusant largement le prospectus la concernant:

Belgique, Etats Unis, France, Suisse.

Il faut rappeler que le Comité belge a obtenu de son Gouvernement une subvention annuelle de \$ 8000 pour l'impression de la revue, dont l'administration est prise en charge par le bureau du Secrétaire Général de l'ICOMOS, grâce à la bienveillance de l'Université de Louvain.

#### B. Bulletin

Le premier numéro du Bulletin de l'ICOMOS, imprimé par le Comité hongrois, a été diffusé en 1972. Il faut souhaiter que les Comités qui prendront le relais du Comité hongrois pour l'impression du Bulletin s'inspirent de ce premier numéro, remarquable tant par son contenu que par sa présentation et son illustration.

Le Comité soviétique qui a pris en charge l'impression du numéro 2 du Bulletin, qui paraîtra en 1973, avait formé dès 1972 un Comité de rédaction, qui a défini les thèmes qui devront y être traités et a réparti les articles entre les différents auteurs.

#### 3. Centre de Documentation UNESCO-ICOMOS

Les Comités nationaux ont montré qu'ils partageaient les soucis des responsables de l'ICOMOS pour l'organisation du Centre de documentation et la constitution de son fonds de bibliothèque. La note sur le Centre de documentation qui a été envoyée aux Comités nationaux en juin 1973 donne des détails sur leur participation.

Il faut insister sur l'aide capitale qui a toujours été accordée à ce projet par les Comités de l'Autriche et des Etats Unis.

En 1972, le Comité autrichien a suggéré à son Gouvernement de verser à l'ICOMOS, pour le budget du Centre de documentation, tous les ans, une subvention égale à 0,50% du montant de la contribution que l'Autriche remet à l'UNESCO. Les services de documentation du Bundesdenkmalamt ont élaboré près de la moitié du thésaurus pour l'indexage de leur documentation; les résultats de leurs recherches seront mis à la disposition du Centre de Documentation.

Le Comité des Etats Unis a poursuivi sans relâche son action pour obtenir l'aide de l'administration et des fondations américaines pour la mise en route des activités du Centre. Il a l'espoir très sérieux que l'Armée des Etats Unis puisse faire don au Centre d'un équipement Kodak Miracode, pour l'établissement de microfilms à indexage et recherche automatiques.

Le Comité des Etats Unis se préoccupe, d'autre part, de trouver de nouvelles sources de financement pour le Centre de documentation. Il a formé le projet d'organiser des voyages en Europe, pour des groupes d'une trentaine de personnes, qui participeraient à un colloque de l'ICOMOS et visiteraient un pays où leur seraient présentés les plus récents travaux de restauration.

Un droit d'inscription élevé serait versé par les participants et le bénéfice de ces voyages serait versé au budget du Centre de documentation. En 1972, le Comité des Etats Unis a pris contact à ce sujet avec les Comités belge et espagnol.

### Autres Organisations

#### ONU: L'Organisation des Nations Unies et l'environnement

##### I. Conférence de Stockholm

L'Organisation des Nations Unies depuis longtemps préoccupée des problèmes de l'environnement, a pris l'initiative d'organiser en 1972 la première conférence mondiale, intergouvernementale, sur les problèmes de l'environnement. Cette Conférence a eu lieu à Stockholm, Suède, du 5 au 16 juin 1972. Elle a réuni des délégués de 113 pays et de 400 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Les problèmes mis à l'étude avaient été définis dans un livre écrit à cet effet par Barbara Ward et René Dubos, «une seule terre», sorte de rapport général qui avait été diffusé quelques mois avant la réunion. Les points 10 à 15 de l'ordre du jour donnent une juste idée des questions qui ont particulièrement retenu l'attention:

- aménagement et gestion des établissements humains en vue d'assurer la qualité de l'environnement,
- gestion des ressources naturelles du point de vue de l'environnement,
- détermination des polluants d'importance internationale et lutte contre ces polluants,
- aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement et question de l'information,
- développement et environnement,
- incidences internationales, sur le plan de l'organisation, des propositions d'action.

L'ICOMOS était représenté à cette conférence par son Président, le Professeur Piero Gazzola. D'autre part, un rapport avait été envoyé dès mai 1971 au Secrétaire Général de la Conférence de Stockholm par le Professeur Raymond Lemaire, Secrétaire Général de l'ICOMOS, pour attirer l'attention sur l'importance du patrimoine immobilier historique dans la création de l'environnement présent et futur. Voici le texte intégral de ce document.

##### Le passé dans le présent, élément essentiel de l'environnement humain.

Par le Professeur Lemaire, Secrétaire Général de l'ICOMOS Le bouleversement continu et accéléré du cadre traditionnel de la vie, la destruction complète qui le menace ont rendu les hommes plus sensibles que jamais à sa valeur irremplaçable. La confrontation de deux facteurs contradictoires de notre époque est, à cet égard, pleine d'enseignements. D'un côté l'immense besoin de renouvellement qui s'exprime tant au plan spirituel et moral que matériel et qui sert efficacement l'évolution fulgurante de la science et de la technique. De l'autre côté la présence de plus en plus consciente, et de ce fait nécessaire, du passé qui au niveau de l'environnement a donné à celui-ci, par un dialogue millénaire entre l'homme d'une part et le cadre de sa vie et ses objets familiers d'autre part, une échelle, une variété et une perfection que les créations contemporaines n'atteignent que rarement. Très paradoxalement, l'homme en arrive à multiplier les causes de destruction de cette enveloppe traditionnelle de sa vie individuelle et communautaire au moment où, pour la première fois de son histoire, il prend conscience non seulement de sa valeur mais aussi de sa présence indispensable à son équilibre. Cette prise de conscience s'exprime de façon très diverse: aménagement souvent maladroit d'immeubles anciens surtout pour la deuxième résidence — celle où

l'individu cherche à se retrouver lui-même —, copie de styles anciens tant pour l'architecture que pour le mobilier ou les objets familiers, chasse aux antiquités vraies ou fausses, etc... Elle s'affirme aussi par l'angoisse qui l'étreint dans de nombreuses réalisations de l'architecture et de l'urbanisme contemporains et dont il s'échappe, fuyant la ville pour le faubourg ou la campagne dès que ses occupations le lui permettent. La pression généralement trop forte de la technique et de l'économie sur l'urbanisme et l'architecture engendre souvent le gigantisme, la monotonie et la sécheresse et les privent de cette échelle particulière qui relie les réalisations du passé à la dimension de l'homme, à celle de ses gestes, à celle de ses aspirations et qui autrefois figurait dans l'espace une hiérarchie conforme à une conception de la vie individuelle et communautaire et à celle d'une éthique. L'individu se situait sans difficulté dans un tel cadre dont toutes les expressions répondaient à des contraintes, à des besoins ou à des désirs qui lui étaient non seulement familiers mais aussi parfaitement compréhensibles parce qu'ils étaient expressifs d'une forme de vie relativement peu complexe.

La révision fondamentale de toutes les valeurs et la naissance, sous nos yeux et à un rythme fantastique, d'une civilisation nouvelle qui atteint parfois jusqu'à leur essence les valeurs fondamentales que l'on croyait acquises à jamais, ne pouvait épargner l'enveloppe physique de la vie, cet «environnement» qui plus que toute autre création de l'homme est le miroir de sa manière de vivre et de penser. Le désordre inévitable et presque nécessaire qui accompagne la révolution fondamentale que l'humanité, consciencieusement pour la première fois de son unité et de la coresponsabilité de tous ses membres, accomplit en ce siècle s'exprime, entre autre, dans celui de son cadre de vie. L'absence d'équilibre de la vie individuelle et sociale de l'homme se retrouve dans celle de l'environnement. La violence des conflits individuels et sociaux, la démesure des rapports de force, la recherche de jouissances immédiates, se reflètent dans le désordre de notre occupation du sol et de l'espace ainsi que dans la contradiction des objectifs poursuivis dont ni l'aménagement du territoire, ni l'urbanisme n'ont triomphé jusqu'à présent. C'est dans ce contexte bouleversant qu'il convient de réfléchir à la valeur et à la signification du patrimoine que le passé nous a légué et de décider de son avenir.

Que représente pour l'homme d'aujourd'hui la ville ancienne, le village qui a gardé son cachet rural traditionnel, la maison d'autrefois? Une réponse valable à cette question exige deux préalables.

Le premier: ne pas être pensé en fonction d'un antagonisme entre le passé et le présent. Se pencher sur la signification du passé pour l'homme d'aujourd'hui ne veut pas dire nier l'importance et le caractère irréversible de la révolution actuelle. Ce n'est pas une fuite devant les problèmes du présent mais, au contraire, un acte fondamental de notre civilisation que d'analyser et de saisir la signification et la valeur des temps révolus et de leurs legs. Seul l'homme civilisé est conscient du temps qui s'écoule et reconnaît sa valeur. Plus la civilisation est profonde, plus l'acuité de cette conscience est grande. Aujourd'hui cette acuité va jusqu'à intégrer le passé dans le présent et à enrichir consciemment et volontairement notre propre culture de tous les legs valables non seulement des siècles révolus mais

aussi de tous les continents, car saisissant au-delà des différences l'ubiquité de la même humanité, elle en accueille les différences et les divergences comme une source de richesse accrue pour l'homme contemporain.

Le second préalable est constitué par la reconnaissance de la diversité croissante des besoins des hommes et cela en fonction même de l'élévation de leur niveau culturel et cela plus particulièrement dans le domaine de l'environnement et de l'habitat. Alors que, très paradoxalement, les droits de l'individu n'ont jamais été reconnus-avec plus de force, inéluctablement l'évolution de la vie et de la société lui imposent des pressions communautaires plus contraignantes. L'évolution de la vie sociale, de l'économie et de la technique en sont, beaucoup plus que celle de philosophie, la cause principale. Au plan de l'habitat et de l'environnement cette pression s'exprime, entre autre, par la ville tentaculaire et uniforme ainsi que par l'habitat de grande série. Il est évident que l'un et l'autre constituent un attentat contre les valeurs individuelles et que la recherche par l'homme d'un cadre de vie à la mesure de ses besoins profonds, de ses moyens et de sa sensibilité s'en trouve profondément affectée. La monotonie des ensembles urbanistiques neufs et des grands complexes d'habitat de série est sans aucun doute actuellement inéluctable, mais leurs carences sur le plan humain sont trop connues pour pouvoir être contestées. Avec sa variété infinie tant sur le plan de l'urbanisme que de l'habitat, la ville traditionnelle, celle d'avant le milieu du XIXe siècle plus particulièrement, constitue l'anthithèse des réalisations évoquées plus haut. La brutalité et l'inhumanisme de Sarcelles n'est plus à opposer, pour faire image, à la douceur et la beauté de Bruges. Il est certain, par ailleurs, que tous les hommes n'éprouvent pas la même sensibilité à l'égard de leur environnement et ce qui est brutal et mortellement agressif pour les uns n'est pas, ou est à peine, ressenti par d'autres.

Au vu de ces deux préalables la réponse à la question: que signifie l'environnement traditionnel pour l'homme d'aujourd'hui peut être dégagée avec les nuances nécessaires. Notre attitude à l'égard du patrimoine historique et des ensembles et monuments du passé s'en inspirera.

S'il est permis d'esquisser à gros traits les réactions de nos contemporains des régions évoluées à l'égard de ce problème on peut distinguer trois tendances majeures.

Pour certains, l'architecture et l'urbanisme des époques révolues est un refuge. De nombreux aspects de la civilisation contemporaine les heurtent, ceux qui conditionnent l'environnement viennent souvent au premier plan. Pour eux les villes nouvelles et les bâtiments d'aujourd'hui sont acceptés ou tolérés comme cadre d'activités professionnelles mais rejetés comme « lieu de vie ». Ils considèrent que les réponses des urbanistes et des architectes aux besoins nouveaux et gigantesques issus de la multiplication démesurée des hommes et de leur concentration de plus en plus démentielle aboutissent à une faillite au plan de la création d'un cadre de vie accordé aux besoins profonds de l'homme. Pour d'autres le passé et le présent se complètent, ou du moins devraient se compléter, non pas sous la forme d'une simple coexistence, mais au sein d'une intégration du passé au présent. Les ensembles urbains neufs et anciens, les bâtiments d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ne doivent pas être considérés comme opposés ou hostiles mais comme

fondamentalement complémentaires. Un environnement de qualité doit dès lors comprendre dans nos pays de vieille culture d'habitat et qui en gardent de nombreux vestiges, une organisation des fonctions, des espaces et des volumes qui associe l'ancien et le neuf dans un ensemble équilibré et harmonieux. Les vestiges des temps révolus ne sont pas pour autant simple présence, mais élément fonctionnel d'un cadre de vie, au même titre que les constructions nouvelles. Aussi leur valeur n'est-elle pas seulement culturelle, mais utilitaire. Ils répondent au surplus souvent mieux que nos créations actuelles à nos besoins poétiques. Ils rendent le passé vivant et tangibles certains chaînons de la pensée créatrice de l'homme. Cette attitude correspond incontestablement à l'une des formes les plus originales et les plus complètes de notre civilisation, plus accueillante qu'aucune autre au legs du passé.

Pour le troisième groupe, seules les conceptions urbanistiques et architecturales d'aujourd'hui peuvent satisfaire la société et l'homme contemporain. Si le passé garde un intérêt, c'est au titre de vestige historique, c. à. d. sorti de la vie et conservé, s'il en vaut la peine, à l'état de relique. Il est « monument » ce qui signifie témoignage d'un passé qui a vécu. Certes, les réactions violentes contre le cadre de vie d'autrefois, qui ont caractérisé certains pères illustres de l'urbanisme et de l'architecture de notre temps ont fait long feu. La variété nécessaire de l'environnement tant au niveau global qu'individuel est la conséquence fondamentale qui se dégage de cette analyse rapide car toute société civilisée, digne de ce nom, a pour mission de fournir à ses membres le cadre de vie qui permet leur épanouissement, condition fondamentale d'une existence heureuse.

D'ailleurs le réalisme impose à tous, qu'on le désire ou non, la coexistence de l'ancien et du neuf, car il est de plus en plus évident que le développement des besoins est infiniment plus rapide que celui des moyens. Il devient dès lors évident qu'une partie de nos besoins urbains et architecturaux devront pendant longtemps encore être satisfaits par des constructions datant d'époques antérieures. En fait notre temps ressemble, en cela, à ceux qui l'ont précédé, car toutes les générations ont utilisé pour se loger, pour s'administrer, pour assouvir leurs besoins religieux ou pour pratiquer le commerce les bâtiments valables que leurs ancêtres leur ont légués, construisant par ailleurs pour répondre aux besoins neufs, pour remplacer les édifices usés et branlants ou, pour une part relativement mineure, démodés. Certes, ce qui distingue notre époque par rapport au passé c'est la nouveauté et l'ampleur de nos besoins, ainsi que la puissance de nos techniques. L'échelle est différente et là où autrefois la ville se renouvellait par « cellules » successives, rendant le mouvement à peine perceptible à ceux qui l'habitaient, elle s'effondre aujourd'hui par pans entiers et se reconstruit promptement, différente, inattendue, souvent méconnaissable et peu accueillante à l'homme qui s'y trouve coupé de ses racines, privé de l'atmosphère tranquillisante générée par un monde connu et dominé ou écrasé par une dimension inusitée, l'audace technique et la recherche effrénée du neuf.

L'ampleur et l'évolution rapide, sinon la véritable révolution qui caractérise la modification de l'environnement font que personne n'échappe plus aujourd'hui à ses effets et qu'un problème qui autrefois semblait surtout relever de l'esthétique est devenu l'un des problèmes sociaux les plus

ardus de notre époque. Il ne peut dès lors être considéré plus longtemps dans la perspective de « doctrine », de « charte » ou de « philosophie » architecturale ou urbanistique, mais bien sous l'angle de ce que l'homme, qui y vit, attend de son environnement. L'époque des grandes théories est révolue et c'est sur l'examen approfondi des besoins physiques et psychiques individuels et collectifs de l'homme, sur l'analyse psychologique de l'individu et de la société, sur la perception de leurs besoins conscients et subconscients face au cadre de vie qu'il faut baser toute action dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement de l'urbanisme et de l'architecture.

La valeur des vestiges du passé plus spécialement de ceux qui sont toujours intégrés à la vie ou qui peuvent l'être à nouveau se situe sans difficulté dans le cadre de cette conception. L'examen rapide des attitudes de nos contemporains à leur égard esquissées plus haut témoigne du fait qu'un grand nombre d'hommes éprouvent un besoin fréquent de la présence physique du passé. Il est nécessaire à leur équilibre, à leur sécurité morale, à leur épanouissement. Quelques soient les causes profondes de ces besoins, et les jugements qu'on peut émettre à l'égard de celles-ci, une société civilisée digne de ce nom, a le devoir de satisfaire ce besoin, si elle en possède les moyens.

Ces moyens existent dans de nombreuses régions du monde mais deviennent de plus en plus rares, à cause de la destruction à grande échelle perpétrée à l'occasion d'un réaménagement ou d'un assainissement mal compris des villes anciennes. En l'absence d'une prise de conscience de leur importance capitale pour l'homme d'aujourd'hui, certains pays, ouest européens plus particulièrement, autrefois riches d'un patrimoine monumental et urbain de grande qualité risquent d'en être presque complètement dépouillés. Le caractère fondamental de ce patrimoine est en effet son unicité non seulement au plan historique et artistique, mais aussi sur celui de la dimension humaine supplémentaire que le temps accorde aux œuvres qui ont servi de cadre de vie à de nombreuses générations.

Peu de personnes, responsables du bien public, sont conscientes de la dimension exceptionnelle de leur décision lorsqu'elles arrêtent la démolition d'un quartier ancien. Il leur échappe souvent que cet acte prive à jamais leurs concitoyens d'aujourd'hui et de demain d'un cadre de vie irremplaçable et nécessaire et qu'il appauvrit de ce fait le patrimoine de la communauté.

Une politique positive s'impose donc à l'égard de ce patrimoine. Elle doit viser non seulement à en conserver la valeur esthétique et culturelle, mais aussi la valeur sociale essentielle que représente sa présence dans l'environnement riche et varié dont les hommes ont besoin. La conservation, l'assainissement et l'adaptation aux exigences de la vie moderne des bâtiments et des quartiers anciens et leur intégration utile dans les circuits fonctionnels de la cité est un aspect fondamental d'une action complète en faveur de l'habitat et de l'environnement. C'est même le seul qui permet de répondre à la variété des besoins — expression de l'heureuse différence des hommes — par la variété de l'offre. Vu sous cet angle le problème prend la même dimension politique et sociale que celle de l'habitat telle qu'elle est considérée usuellement, c. à. d. une dimension des plus considérables dans le cadre du programme gouvernemental. Certes, il s'agit là d'une question propre aux

régions très évoluées du monde, mais l'angoisse ressentie devant un environnement qui se dégrade n'est-elle pas l'expression d'un état de civilisation et de confort très avancé? L'homme qui se bat pour son pain quotidien, celui qui se défend contre la maladie endémique, ou auquel la vie refuse les biens essentiels n'a guère le loisir de se préoccuper des nuances de son cadre de vie. Mais le but de la civilisation n'est-elle pas de conduire tous les hommes à la jouissance de ses bienfaits? Montrer la voie n'est pas une tare mais comporte les plus lourdes responsabilités à l'égard de ceux qui suivent e. a. en assurant la survie des biens dont la nécessité se fait sentir impérieusement dès que l'on a passé un certain seuil. Ceci est vrai pour la préservation de la nature, de son équilibre, de sa beauté, de ses essences et de ses races, mais aussi des vestiges d'un passé qui s'efface lorsqu'on ne le réintègre pas dans la vie. Cette lutte ne s'inspire pas de ce que, selon Pouchkine, « ils ne savent aimer que les morts » mais bien du fait que l'homme découvre, à partir d'un certain stade de civilisation et de bien-être, que le passé secrète une vie intense, mystérieuse et poétique, indispensable à la plénitude du présent et, sans aucun doute, à celle de l'avenir.

## II. Conférences des Organisations non-gouvernementales s'occupant de l'environnement

De très nombreuses organisations internationales ou régionales, entretenant des contacts officiels avec l'ONU, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, et avec l'UNESCO, sont préoccupées des problèmes de l'environnement, à divers titres. A l'issue de la Conférence de Stockholm, elles avaient convenu de se réunir, entre elles, pour étudier la suite à donner aux décisions de la Conférence et pour coordonner leur action.

Un Comité de liaison des ONG de l'environnement a été constitué, sous la responsabilité conjointe de Monsieur Henrik Beer (Ligue des Sociétés de Croix rouges, Genève) et de Monsieur Glen Leet (Community Development Foundation, New York). Ce Comité a organisé deux réunions pour discuter des programmes d'action des ONG, établir un système permanent d'information, mobiliser l'opinion publique pour que l'Assemblée Générale de l'ONU adopte les conclusions de la Conférence de Stockholm. Monsieur Maurice Strong, Secrétaire de la Conférence de Stockholm et responsable du programme des Nations Unies pour l'Environnement a participé à ces deux réunions.

La première s'est tenue à Genève, les 2 et 3 octobre 1972, l'ICOMOS y était représenté par Monsieur le Professeur Beerli. La seconde a eu lieu à New York, les 17-19 octobre 1972, Monsieur Robert R. Garvey, Vice-président de l'ICOMOS, y a participé.

Les conclusions des deux réunions ont été les mêmes. Les ONG peuvent jouer un rôle important dans l'application des principes de Stockholm et doivent contribuer à faire connaître et à soutenir la politique de l'ONU en ce domaine. Elles souhaitent donc être associées aux travaux du Secrétariat à l'Environnement et pensent qu'un système de relations structurées (du type de celui que l'UNESCO a établi auprès de ses ONG) doit être instauré.

Les ONG devront établir entre elles un système d'information permanent. Elles doivent contribuer à éduquer et à mobiliser l'opinion publique pour engager de plus en plus

les citoyens dans la campagne en faveur de l'environnement. Une attention particulière a été portée aux pays en voie de développement :

— des représentants de ces pays devront être admis le plus largement possible parmi les responsables des organisations internationales, gouvernementales ou non-gouvernementales, s'occupant de l'environnement;

— il faudra encourager l'organisation d'activités régionales (réunions, recherches, groupes de travail) au sein du Secrétariat à l'Environnement et parmi les ONG, en associant à ces travaux les experts locaux et en leur assurant pleinement les moyens de participer à cette action.

Une Assemblée Générale des ONG s'occupant de l'environnement a été convoquée à Genève, du 15 au 17 juin 1973. Son but est d'établir les modalités de la collaboration entre les ONG concernées, et leur coopération à la mise en œuvre du programme de l'ONU pour l'environnement.

### III. Suites données par l'ONU à la Conférence de Stockholm

L'Assemblée Générale des Nations Unies a pris trois importantes décisions, le 15 décembre 1972. Elle a adopté les conclusions de la Conférence de Stockholm et a décidé de — créer deux organes permanents qui seront chargés de mettre en œuvre une politique mondiale de l'environnement :

— le Secrétariat à l'environnement,

— le Conseil d'Administration pour les programmes d'environnement de l'ONU.

Le Secrétariat à l'environnement comprendra un personnel restreint de 50 à 70 personnes. L'Assemblée Générale de l'ONU a désigné, par acclamation, Monsieur Maurice Strong (Canada), comme directeur du Secrétariat à l'environnement. Monsieur Strong avait été l'organisateur et le Secrétaire Général de la Conférence de Stockholm.

L'Assemblée Générale a accepté la proposition du Kenya et Nairobi a été désigné comme siège du Secrétariat à l'environnement. Ceci indique la volonté de l'ONU de prendre en considération les problèmes du tiers monde et la volonté nouvelle des pays en voie de développement de donner une grande importance aux problèmes de l'environnement. Le Secrétariat à l'environnement gardera des bureaux à New York et Genève.

Le Conseil d'Administration pour les programmes d'environnement des Nations Unies a été élu. Il comprend 58 membres, choisis selon une juste représentation géographique; leur mandat dure 3 ans. Le rôle de ce Conseil est de diriger les travaux du Secrétariat à l'environnement et de veiller à l'emploi des sommes qui seront accordées au Fonds pour l'environnement. La première réunion de ce Conseil d'Administration se tiendra à Genève, en juin 1973.

Sous l'égide des Nations Unies, ont été constituées de nouvelles organisations internationales non-gouvernementales pour traiter certains aspects des problèmes de l'environnement :

— l'Institut International pour les questions d'environnement (IIEA), qui vient de fixer à Londres son siège. Depuis 1973, l'IIEA est présidé par Barbara Ward. L'IIEA, qui a été fondé à New York en 1971, jouit du soutien d'importantes fondations américaines;

— le Comité Scientifique pour les problèmes d'environnement (SCOPE), qui vient de se réunir à Paris, du 11 au 13 janvier 1973.

Paris, 3 mai 1973

### Le Gouvernement de la République khmère demande l'inscription de l'ensemble d'Angkor au Registre international des biens culturels sous protection spéciale.

Le Directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu, a reçu, en avril 1972, du Gouvernement de la République khmère une demande d'inscription au Registre international des biens culturels sous protection spéciale, prévu par la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de l'ensemble d'Angkor et des centres de Roluos, Phnom Bok et Phnom Korn, ainsi que du refuge de Aphiraksthan-Angkor où sont abrités des biens culturels meubles.

Aux termes de cette Convention, adoptée à La Haye en 1954, le régime de protection spéciale peut être octroyé à un nombre restreint de refuges destinés à abriter des biens culturels meubles, de centres monumentaux et d'autres biens culturels de très haute importance à condition « qu'ils se trouvent à une distance suffisante... de tout objectif militaire important constituant un point sensible, tel par exemple qu'un aérodrome... », et « qu'ils ne soient pas utilisés à des fins militaires. »

Pour se conformer à ces dispositions, le Gouvernement khmère s'engage à ne faire aucun usage de l'aérodrome de Siem Reap, situé aux abords immédiats du périmètre d'Angkor, tant que dureront les combats. Il rappelle que les troupes gouvernementales se sont déjà vu donner des instructions formelles de ne pas tirer dans la zone d'Angkor.

La Convention de La Haye prévoit que l'inscription au Registre international devient effective si dans un délai de quatre mois aucune opposition n'a été formulée par un Etat partie à la Convention. Aussi le Directeur général va-t-il informer sans délai chacun des Etats signataires — actuellement au nombre de 64 — de la démarche des autorités khmères.

### Premier Colloque International sur la Conservation des Monuments en Terre et en Brique Crue.

Yazd, 25—30 novembre 1972

#### Résolutions

##### Considérant:

1. Que la terre et la brique crue ont servi dans de nombreuses régions du monde, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, pour la construction tant de monuments remarquables que d'habitations modestes, qui sont les uns comme les autres des témoignages essentiels de l'histoire de l'architecture;

2. Que les complexes urbains, construits en ces matières, constituent un habitat toujours vivant dont les qualités humaines et sociales sont reconnues;

##### Recommande

1. Qu'un Centre international d'études soit constitué à l'initiative de l'ICOMOS en collaboration avec toutes les autres instances internationales et nationales intéressées afin de promouvoir et de coordonner l'étude de la conser-

vation des édifices construits en terre et en brique crue et de rassembler une documentation en la matière. Le Gouvernement Iranien est invité à constituer un tel centre et à le charger de ce programme d'activité.

Par ailleurs il est souhaité que le secrétariat de l'ICOMOS relance l'enquête internationale déjà engagée auprès de ses comités nationaux et en adapte le contenu aux résultats du colloque;

2. Que les ensembles urbains et ruraux, construits en terre et en brique crue fassent l'objet d'une politique cohérente d'assainissement et de réanimation au même titre que les villes et les villages édifiés en d'autres matériaux. Seule une réintégration dans un environnement vivant et répondant aux besoins actuels de l'habitat peut assurer leur entretien, condition indispensable à leur sauvegarde. Les participants au colloque constatent que les édifices en terre et en brique crue peuvent être assainis, restaurés et conservés parce qu'ils donnent généralement une réponse valable aux problèmes de l'habitat, entre autre par leur adaptation aux besoins sociaux, économiques et du climat.

3. Que les études pour une meilleure conservation des édifices en terre et en brique soient développées sans tarder et d'une manière continue.

4. Que quelque soit l'avancement de ces études, l'entretien des édifices en bon état de conservation soit assuré. Une attention particulière devra être attachée à la surveillance des enduits, au drainage des eaux et aux réparations des dommages occasionnels.

5. Que soient évités, dans les agglomérations en terre et en brique crue, le percement intempestif de rues nouvelles ou l'exécution brutale de grands travaux publics ou privés qui portent atteinte à l'intégrité du tissu urbain et que des mesures définitives d'assainissement, de conservation et de rénovation soient mises à l'étude.

6. Que la ville de Yazd, d'une valeur exceptionnelle tant par sa structure et ses monuments que sa vie urbaine, soit choisie par le Gouvernement Iranien comme exemple pilote de préservation d'une ville en brique crue dans l'année du Patrimoine architectural, en 1975.

### UNESCO: A la demande du Gouvernement tunisien Le Directeur Général de l'UNESCO lance un appel pour la sauvegarde du site de Carthage

Le Directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu, a lancé le 19 mai 1972, de Tunis un appel invitant les universités, fondations et institutions scientifiques de tous les pays à participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du site de Carthage.

Illustre par l'importance des civilisations qui s'y sont succédées, ce site, l'un des plus beaux de la Méditerranée, est aujourd'hui menacé par l'urbanisation qu'impose la croissance du pays. Or il n'a jamais été systématiquement fouillé, et les autorités tunisiennes estiment que sa sauvegarde exige que soit d'abord entreprise une campagne de recherches portant sur les vestiges puniques, romains et byzantins du centre de la cité antique.

Soucieux de s'entourer de tous les concours possibles, tant pour les sondages et les fouilles archéologiques que pour la restauration des monuments, le Gouvernement tunisien — à la demande duquel M. Maheu a lancé son appel — est également de témoigner sa reconnaissance pour l'assistance qui lui serait apportée. Aussi a-t-il établi une réglemen-

tation exceptionnelle relative à la coordination des recherches sur le territoire de Carthage et prévoyant des dons et des prêts à long terme d'objets archéologiques ainsi qu'une collaboration permanente entre les services nationaux et les missions. Celles-ci se verront accorder toutes facilités et bénéficieront en outre, de la part des autorités tunisiennes, d'une aide scientifique et technique dont la nature et l'ampleur seront fixées aux termes d'un accord conclu avec chacune d'entre elles.

L'Unesco a été chargée depuis plus de deux ans de réaliser, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, un projet visant à la mise en valeur du patrimoine monumental de Tunis et de Carthage en vue du développement économique. Le Directeur général a précisé que les experts internationaux qui collaborent à cette entreprise assisteront les autorités tunisiennes dans l'organisation de la Campagne archéologique et apporteront leur aide aux missions qui y participeront.

### UNESCO: Création d'un fonds mondial pour la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle

Un Comité d'experts gouvernementaux représentant une soixantaine d'Etats membres de l'UNESCO a adopté en Avril 1972, au Siège de l'Organisation à Paris, un projet de Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Ce texte sera soumis, pour information, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm au mois de juin, puis, pour adoption, à la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre/novembre prochains. Il sera ensuite ouvert à la ratification des Etats membres.

Entre autres dispositions, ce projet prévoit la création d'un « Fonds du patrimoine mondial » qui servira surtout à la protection et à la conservation des monuments et des sites ou zones naturelles en péril. Le Fonds sera géré par un Comité du Patrimoine mondial composé tout d'abord de 15 Etats parties à la Convention. Celui-ci dressera, à partir d'inventaires soumis par les gouvernements, une liste ou figureront les éléments du patrimoine mondial considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle et qui servira elle-même pour l'établissement d'une « liste du patrimoine mondial en péril », périodiquement révisée. C'est ainsi que des monuments ou des ensembles présentant pour tous les peuples un intérêt du point de vue de l'histoire ou de l'art, des parcs nationaux ou des zones écologiques, abîmés à la suite d'un tremblement de terre ou menacés par la construction de barrage ou d'autoroute, pourront être sauvés dans le cadre de cette Convention.

Le projet stipule que l'obligation de protéger et de mettre en valeur les biens jouissant d'une protection internationale incombe au premier chef aux Etats sur le territoire desquels le patrimoine en question se trouve situé.

En même temps que le projet de Convention, le Comité d'experts, qui siégeait sous la présidence de M. Rafik Saïd (Tunisie), a adopté un projet de Recommandation destinée à guider les Etats dans l'élaboration d'une politique nationale de protection de leur patrimoine culturel et naturel. Ce projet a été adopté par la Conférence Générale de l'UNESCO, en novembre 1972.

## Nouvelles diverses

Monsieur Guglielmo de Angelis d'Ossat, Italie, ancien Directeur général des Antiquités et des Beaux Arts et professeur à la Faculté d'Architecture de Rome vient d'être désigné par l'UNESCO comme Commissaire général auprès de la Jordanie, du Liban, de la République Arabe d'Égypte et de la Syrie, aux termes de la convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Monsieur de Angelis d'Ossat est depuis 1965 membre du Comité Exécutif de l'ICOMOS.

L'Académie d'Architecture, importante association d'architectes français, vient de décerner sa médaille de restauration pour l'année 1972 à Monsieur le Professeur Raymond Lemaire, Secrétaire Général de l'ICOMOS.

Monsieur le Professeur Piero Gazzola, Président de l'ICOMOS a été nommé Docteur Honoris Causa de l'Université de Cracovie (Pologne) ainsi que de l'Université Aristote de Thessalonique (Grèce).

Monsieur le Docteur Gamal Mokhtar, Sous-Secrétaire MOS a été nommé Doctem Honoris Causa de l'université d'Etat, Président du Comité National de l'ICOMOS en République Arabe d'Égypte, a été nommé Docteur Honoris Causa de l'Université de Montpellier (France).

## Albanie

L'Institut des Monuments de la Culture de la République Populaire d'Albanie vient de publier le premier et le second volumes d'une revue « Monumentet » (« Monuments »), consacrée aux problèmes de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et des biens culturels de ce pays.

L'Institut se propose d'établir un service d'échange avec tous les instituts et revues spécialisés dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel.

Toute proposition concrète en ce sens à adresser à Monsieur le Professeur G. Strazimiri  
Directeur de l'Institut des Monuments de la Culture  
7 rue Alqi Kondi Tirana (Albanie)

## Pays bas

### Centre de documentation sur l'Architecture Contemporaine des Pays Bas

Nous annonçons dans le Bulletin II l'organisation d'un Centre de documentation néerlandais sur l'architecture contemporaine de ce pays. Ce Centre est une section du Service National de la Conservation des Monuments. Il abrite une collection de documents graphiques, photographiques et d'archives concernant des architectes néerlandais de renommée mondiale. En septembre 1972, ce Centre a été officiellement inauguré et, à cette occasion, la Fondation « Architectuurmuseum » a remis à l'Etat néerlandais ses collections pour qu'elles soient désormais conservées au Centre de documentation néerlandais d'architecture.

### Mise en oeuvre de la Convention de la Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé

Les dispositions de la Convention de la Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé prévoient que les édifices et monuments qui doivent être protégés aux termes de cette convention seront signalés par un emblème — écu pointu en bas, écartelé en sautoir de bleu-roi et de blanc —. Cet emblème a été apposé, en 1972, sur les principaux monuments et musées des Pays Bas, sauf dans le nord du pays.